

Qu'est-ce qu'un biodéchet ?

Ce sont tous **les déchets alimentaires** (épluchures, restes de repas et de cuisine...) et **les déchets ménagers** non alimentaires (essuie-tout, cartons bruns, ...) qui sont **composés à 100 % de matière organiques** et qui sont donc biodégradables.



Les déchets issus du jardin (feuilles mortes, tontes séchées, résidus de taille...) sont également des biodéchets qui peuvent être compostés ou utilisés comme paillage.



Contact

Retrouvez les consignes de tri, le guide du compostage et les conditions d'accès à ce service sur www.lannion-tregor.com/biodéchets

Pour toutes questions, contactez-nous au 02.96.05.55.55 ou par mail info-usagers@lannion-tregor.com



De la cuisine à la terre

Eus ar gegin d'an douar

vos **déchets organiques** ont une **deuxième vie**



Illustrations & graphisme © Marie STUM - www.mariestum.com

Le tri des biodéchets arrive

L'Agglo déploie des solutions de compostage dans votre commune.

Pourquoi trier des biodéchets ?

ce sont

199 kg/hab/an

d'ordure ménagère qui sont envoyés à l'incinération

et

395 kg/hab/an

de déchets verts déposés en déchèterie

- Ils représentent **un tiers de notre poubelle d'ordures ménagères** et sont composés de 60% d'eau environ, c'est donc un réel gâchis de les incinérer.
- Les trier constitue un **geste simple et efficace pour les valoriser** en compost et contribuer ainsi à fertiliser les sols.
- Leur retour à la terre permet de **stocker durablement dans le sol une partie du carbone** qu'ils contiennent et de **limiter les émissions de gaz à effet de serre**.

Une solution de tri adaptée à votre type d'habitation



le compostage individuel

Il permet de valoriser vos biodéchets en un engrais naturel, utilisable au jardin.



L'Agglo vous propose des composteurs à prix réduit, en bois ou en plastique recyclé, d'une contenance de 400 litres.

- Commandez et réglez votre composteur en ligne sur le site www.lannion-tregor.com puis réservez un créneau de retrait au plus proche de chez vous.
- Lors du retrait, participez à une session de sensibilisation au compostage puis repartez avec votre composteur et le guide des bonnes pratiques.



Retrouvez sur notre site internet une vidéo sur le compostage à la maison.



le compostage partagé

Il permet de composter collectivement les biodéchets et de récupérer du compost pour vos balcons et plantes.



L'Agglo vous accompagne si :

- votre résidence comporte au moins 10 logements volontaires à s'engager dans la démarche,
- vous disposez d'au moins 10 m² d'espace vert,
- 2 personnes sont bénévoles pour devenir référentes de site.

Si vous répondez à ces critères, contactez nous par mail. L'Agglo, en accord avec votre bailleur ou syndic de copropriété, peut vous accompagner gratuitement à la pratique du compostage partagé.



Pour les habitants qui ne peuvent pas composter, une solution est à l'étude.